



LA NATION

Bimensuel de la Ligue vaudoise fondé en 1931

SI QUA FATA SINANT

Fr. 3.50 / Abonnement annuel: 83.- / étudiants: 35.-

Biodiversité

La lecture du texte de l'initiative dite « pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (initiative biodiversité) », sur laquelle nous voterons le 22 septembre prochain, suscite une impression mitigée. La biodiversité est en danger, c'est un fait. Les poissons du lac se font rares. Par colonies entières, les abeilles meurent de maux mystérieux. Et ce ne sont pas les fleurs des balcons du quartier sous-gare qui sauveront l'hirondelle rustique. Le mérite de l'initiative est en outre de mettre la protection de la nature en lien avec celle du patrimoine.

Il faut toutefois se pencher sur son texte avec une attention d'entomologiste pour saisir tout le danger qu'il présente pour les libertés cantonales, creusets de notre biodiversité politique.

L'initiative propose d'ajouter un article 78a à la Constitution fédérale. De manière inhabituelle, il prétend explicitement apporter un « complément à l'art. 78 ». Selon son titre, ce dernier, déjà en vigueur, régit la « protection de la nature et du patrimoine ». Il rappelle notamment que « la protection de la nature et du patrimoine est du ressort des cantons » (al. 1), sous réserve d'une compétence de protection de la faune et de la flore, accordée à la Confédération (al. 4). Elle fonde la déjà contestable loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage.

En bonne théorie, mentionner dans la Constitution fédérale que les Cantons étaient compétents était inutile, dès lors que tout ce qui n'y figure pas est par principe de compétence cantonale.

Il s'agissait d'une première emprise de la Confédération sur la souveraineté vaudoise en matière de protection de la nature et du patrimoine. Que la Constitution fédérale précise que la compétence appartenait (encore) aux Cantons rendait déjà cette liberté précaire.

En la faisant exister comme compétence exerçable, le constituant créait le point de vue depuis lequel en critiquer l'exercice. Ce point de vue était fédéral. C'était donner un os à ronger aux écologistes centralisateurs.

En cas d'acceptation de l'initiative, la Constitution précisera les objets que les Cantons devront préserver: paysages, physionomie des localités, sites dignes de protection. Elle ira encore plus loin et imposera d'abord aux Cantons une obligation générale de résultat: « ménager la nature, le paysage et le patrimoine bâti en dehors des objets protégés »; ensuite une obligation de moyens: « mettre à disposition les surfaces, les ressources et les instruments nécessaires à la sauvegarde et au renforcement de la biodiversité ».

Encadrée et définie par la Constitution, la responsabilité de protéger

la nature glissera vers du fédéralisme d'exécution. Inéluctablement, une prochaine étape sera la concrétisation de ce nouveau cadre: soit dans une version élargie de la loi sur la protection de la nature, soit dans un paquet législatif. Nous verrions alors un nouveau *Mantelerlass*, cette fois « pour la biodiversité », sorti des tiroirs de l'administration fédérale. Il visera au moins l'harmonisation simultanée des lois sur l'agriculture et sur l'aménagement du territoire. Non sans créer de nouvelles règles de protection du patrimoine. Elles se situeront bien au-delà des mécanismes de protection actuellement déployés en faveur du grand-tétraz ou de l'edelweiss.

En cas de OUI le 22 septembre, une autre nouveauté résidera dans la possibilité, pour Berne, de fixer « les objets protégés présentant un intérêt national ». Les Cantons, de leur côté, recevraient l'obligation de définir les « objets protégés présentant un intérêt cantonal ». Cette nouvelle obligation est aussi une nouvelle centralisation. Elle insulte les Cantons en occultant les efforts colossaux que certains déploient depuis plus d'un siècle, notamment en matière de patrimoine. On ne l'apprendra pas au Grand Conseil qui vient de passer des mois sur le PAC-Lavaux.

En parallèle, « l'essence de ce qui mérite d'être protégé » devra « être conservée intacte ». Chose piquante, cette *protection essentielle*, devrait atténuer les conséquences de la récente adoption du *Mantelerlass* des lois sur l'électricité et l'énergie, et de la primauté qu'il a accordé à la construction d'infrastructures d'énergie verte. La possibilité de ce petit renversement de vapeur, mais surtout son calendrier pour le moins hasardeux, révèle l'inanité qu'il y a à vouloir imposer dans la loi les critères de futures pesées des intérêts. Il ne nous suffit pas à soutenir l'initiative.

Il est incohérent, voire mensonger, de prétendre enlever des compétences aux Cantons – ou leur imposer des obligations – pour protéger l'homme et son environnement. Cet environnement, s'il est indissociable de sa nature, l'est tout autant de l'histoire et des institutions qu'elle a façonnées. L'être humain, en permanence, trouve son point d'équilibre au croisement entre l'espace et le temps. Le passé a façonné les libertés vaudoises autant que notre nature. Notre avenir ne pourra pas se concevoir en séparant les deux. La seule écologie qui tienne est fédéraliste. Nous voterons NON à l'initiative sur la biodiversité.

Félicien Monnier

Dénatalité

La procréation est dans l'ordre de la nature. Mais l'humanité s'éloigne de la nature et, dans les pays dits développés, la reproduction de l'espèce s'essouffle. On y est tombé bien au-dessous du nombre de naissances qui permet le renouvellement de la population en quantité égale.

Est-ce un bien, est-ce un mal? Pour ceux qui jugent que la Terre s'épuise à alimenter en énergie et en nourriture une population devenue excessive, le ralentissement de l'augmentation démographique, voire l'inversion de la courbe envisagée pour la fin du siècle, est une condition du salut de notre espèce. Pour d'autres, plus optimistes, qui croient en l'ingéniosité des hommes aptes à dominer le monde, la fin de la croissance apparaît comme une abdication. Et celui qui croit encore aux mérites de l'Européen blanc craint l'invasion des gens de couleur. En Suisse, ceux qui se plaignent de la surpopulation, du surbétonnage, de la surexploitation

des terres veulent éviter que le pays compte dix millions d'habitants. Ceux qui considèrent les besoins de l'économie et des assurances sociales, et l'essor du pays tout simplement, comptent sur l'immigration pour compenser le trop faible apport de sang neuf autochtone.

Si l'on souhaite le renouvellement de l'espèce humaine, et de l'espèce européenne en particulier, que faire? D'aucuns proclament que les pouvoirs publics doivent empoigner le problème en soutenant les familles par des cadeaux substantiels à la naissance, par des congés parentaux généreux, par des allocations copieuses. Les Etats qui ont suivi cette voie ne parviennent pourtant pas à des résultats spectaculaires. En Scandinavie, le taux de fécondité de la Finlande est de 1,4, comme en Suisse; celui de la Suède et de la Norvège, pas beaucoup meilleur, de 1,7 environ. Il faudrait 2,1 (nombre d'enfants par femme en âge de procréer) pour maintenir le

chiffre de la population, migrations non comprises.

A quoi tient donc la dénatalité? Ce n'est pas la pauvreté qui détourne les couples d'avoir des enfants; les pays d'Afrique centrale, au taux de fécondité encore élevé, sont souvent dans la misère; à l'inverse, Singapour la riche est en queue du classement mondial avec un taux de fécondité de 1 environ. On se tournerait en vain vers les traditions religieuses; en Europe, l'Italie et l'Espagne, où la présence catholique fut déterminante, figurent en bas du tableau avec des taux de 1,25 et 1,19; en Suisse, les cantons catholiques ou réformés ne présentent pas de différence générale notable. Un ensemble de causes explique plus ou moins le déficit des naissances. La pilule, bien sûr, permet efficacement d'agir à sa guise. Les femmes tendent à privilégier leur carrière face à la maternité. Le confort individualiste l'emporte sur le sens communautaire qui aime

à voir les volées se succéder. Et pour certains, le monde est devenu si hostile qu'il serait dommage de confronter un nouveau-né à tant de haine et de périls. Finalement, la haute consigne du « Croissez et multipliez » est remplacée par le constat désabusé du « No future ».

Si l'humanité perd foi en elle-même, c'est le pire des poisons. Les pays qui se laissent affaiblir par cette débandade morale seront la proie de ceux qui, moins sensibles et plus brutaux, ne pensent qu'à s'imposer par la force ou par leur suprématie démographique. Sans imaginer un retour général aux familles de huit enfants (dont quelques-uns mourraient à l'âge tendre), persuadons-nous qu'il faut perpétuer la vie. Les mesures pratiques et financières ne feront pas grand-chose pour redresser la courbe. Il convient surtout de restaurer la confiance.

Jean-François Cavin

Zoug: un miracle économique qui n'en est pas un

Les chiffres de la péréquation financière fédérale, parus récemment, ont attiré l'attention sur quelques Cantons et, parmi ceux-ci, sur le Canton de Zoug. Celui-ci occupe en effet le premier rang des Cantons contributeurs (c'est loin d'être une majorité), devant Zurich ou Genève: il versera en 2025 une contribution de 431 millions de francs, contre 419 millions pour Zurich ou 253 millions pour Genève. Comment une collectivité cantonale dont la population est somme toute modeste – le Canton compte 132'443 habitants à fin mars 2024 – peut-elle verser à la péréquation plus que des collectivités nettement plus nombreuses?

On rappellera que la péréquation fédérale se fonde essentiellement sur le potentiel fiscal des Cantons, ce qui donne un reflet assez exact de la richesse des diverses collectivités. Elle agrège en effet le total des revenus des personnes physiques (y compris celles imposées à la source), de la fortune des personnes physiques et des bénéfices des personnes morales.

Un Canton riche mais fiscalement peu gourmand

Petit par la taille et le nombre d'habitants, Zoug est au contraire économiquement fort. Le PIB par habitant est le plus important de Suisse avec 174'570 francs en 2021 (dernier chiffres parus). A titre de comparaison, Zurich atteint 97'846 francs et Vaud 76'834 francs. Globalement, le PIB zougais représente le 36 % du PIB vaudois pour un nombre d'habitants six fois inférieur. Mais ce Canton se caractérise aussi par le poids très modéré de sa fiscalité (voir enca-

dré), qu'il s'agisse de celle relative aux personnes physiques ou morales.

On pourrait limiter l'analyse au simple volet fiscal et considérer que la recette du succès zougais réside pour l'essentiel, voire exclusivement, dans la modération de sa fiscalité. Ce serait cependant tronquer la réalité. Une récente publication, fort bien documentée, permet de s'en convaincre¹. Le développement du Canton de Zoug, qu'on peut qualifier à juste titre d'exceptionnel, résulte certes de conditions de départ favorables, parmi lesquelles une situation au cœur de la Suisse proche tant de Zurich que de Lucerne, ainsi que des conditions économiques d'après-guerre (les fameuses trente glorieuses). Mais elle est surtout le fruit de l'exploitation concertée de ces avantages, par la mise en œuvre d'une politique économique et fiscale développée sur le long terme et misant sur la stabilité.

A l'origine Canton essentiellement agricole, Zoug a suivi jusqu'aux années 1960 l'évolution des autres Cantons industriels, la part de ce segment économique atteignant 56 % des emplois en 1960. Puis, les emplois industriels ont sensiblement diminué, en parallèle avec l'essor très important des services. Durant le demi-siècle de l'après-guerre, les responsables politiques cantonaux ont particulièrement cultivé les facteurs identifiés de son succès: un environnement naturel attractif, une proximité des centres de décision et des personnes-clés, due à la petite taille cantonale, mais aussi une accessibilité aisée, un haut niveau de qualification de la population, et des impôts bas. On le constate, le cocktail zougais ne diffère pas significativement de celui

d'autres Cantons, mais il a le mérite d'avoir réussi alors que d'autres n'y sont pas parvenus.

Une pluralité de facteurs mis en œuvre de façon concertée

Parmi les éléments qui ont contribué à ce succès, on mentionnera pêle-mêle des services administratifs limités à l'essentiel, le développement d'outils spécifiques pour l'intégration des travailleurs étrangers et des collaborateurs expatriés d'entreprises multinationales, des collaborations recherchées avec la métropole zurichoise, notamment en matière d'innovation ou de tourisme, l'identification et le soutien aux progrès techniques et technologiques (pharma mais aussi blockchain ou cryptomonnaies) ou encore le renoncement conscient à des projets de prestige. Sur le plan fiscal, on relèvera que l'administration se considère bien plus comme un conseiller fiscal qu'un simple collecteur d'impôts, en ce sens qu'elle ne vise pas la maximisation des rentrées fiscales, mais cherche à obtenir un résultat équitable tant pour le contribuable que pour l'État. Une telle approche ne peut que contribuer à l'attractivité économique du Canton. On y ajoutera encore le souci pragmatique d'adoucir les conséquences négatives de l'attractivité cantonale, par exemple sur le plan du logement ou par le développement du filet social cantonal. Un autre élément retient l'attention, le recours accru aux solutions de partenariat public-privé: plus de 50 tâches étatiques ont été confiées à des sociétés ou des associations privées, qu'il s'agisse du développement touristique, de la gestion du chômage, de l'énergie ou des transports publics. Ces structures hors administration occupent plus de 1'000 collaborateurs contre 2'900 dans l'administration cantonale. Pour compléter le tableau, on mentionnera (mais peut-être ceci est-il conséquence de cela) que la population est très majoritairement favorable à l'économie et à son développement: depuis 1985, sur les quelque 40 votations populaires relatives à des sujets économiques, le peuple zougais s'est à 28 reprises prononcé plus favorablement en faveur de l'économie que la population suisse et, pour 10 d'entre

elles, avec un différentiel supérieur à 8 % des suffrages.

Les Vaudois pourraient-il s'en inspirer?

Un tel résultat est-il transposable dans d'autres Cantons, Vaud par exemple? Probablement pas ou pas intégralement, ne serait-ce que du fait de la taille du territoire et de la population. Mais on admettra que certains éléments pourraient inspirer avantageusement notre Canton.

Cela tient autant de l'état d'esprit que de la volonté politique. En premier lieu, il s'agit d'identifier les atouts dont on dispose, et le Canton de Vaud n'en manque pas. Sur le plan du cadre de vie et des infrastructures, à l'exception de celles des transports, le Canton jouit de ressources importantes. Le cadre intellectuel est riche, avec les contributions appréciables des centres de recherche publics et privés ainsi que des hautes écoles. Nombre d'entreprises florissantes y trouvent la main-d'œuvre qualifiée dont elles ont besoin. Ces prémices encourageantes doivent conduire le monde politique, législatif et exécutif, à mettre en place une véritable politique visant autant la préservation de l'acquis que son développement. Cela passe par la recherche de circuits aussi courts que possible entre administration et chefs d'entreprises, cela passe aussi – et peut-être avant tout – par l'instauration d'une culture d'ouverture de l'administration aux réalités économiques. Cela doit enfin passer par la recherche des complémentarités entre administration et acteurs économiques. En ce sens, l'approche fiscale zougaise mériterait d'être adoptée, non seulement en intégrant des éléments de conseil aux contribuables, mais aussi dans la modération de ses taux. Les Cantons restent souverains dans de très nombreux domaines... puisse l'exemple zougais inspirer d'autres collectivités, à commencer par le Canton de Vaud.

Jean-Hugues Busslinger

¹ *Boom Jahre, Wirtschaft und Wirtschaftspolitik im Kanton Zug 1985-2020*, Gianni Bomio, (ancien secrétaire général de la Chambre de commerce zougaise), 384 p., 2022, Kaltmedien AG.

Occident express 127

Il faut faire attention aux détails lorsqu'on se promène dans Vienne. Ne pas se laisser – mais c'est presque impossible – séduire par les façades baroques couleur beurre et crème. Il faut les observer attentivement, surtout leurs crêtes et leurs frontons. Alors se détache, puis apparaît, l'omniprésente obsession de la guerre. Partout ce sont des canons, des fusils, des épées, des lances, des armures, des vaisseaux, des chevaux – et des saints par milliers qui bénissent ce bain de sang permanent, presque joyeux. C'est dans un de ces immeubles que je suis entré, par un samedi inondé de soleil. Le rez était occupé par l'échoppe d'une marchande de tableaux. Après avoir fouillé quelques instants, j'ai voulu savoir si elle avait parmi ses stocks des travaux d'artistes serbes. Plusieurs d'entre eux s'étaient en effet rendu à Vienne pour s'y former aux dernières modes esthétiques vers le début du siècle dernier. La marchande a levé le nez de son grimoire et m'a dit qu'elle n'en possédait pas, mais que cette question lui était souvent posée. «D'ailleurs je n'en trouve jamais à la vente, mais je suppose que beaucoup de ces œuvres ont été détruites, là-bas, en Serbie, dans leurs guerres idiotes.» Je ne suis pas serbe et ne le serai probablement jamais. Mais la Serbie est mon pays. J'y

ai élu domicile, je parle sa langue. Et puis je connais son histoire. On peut tout dire de la Serbie. Mais lorsqu'on est autrichienne, il faut faire attention. On est citoyenne d'un pays qui, en 1914 puis en 1941, s'est fait un devoir de raser le mien et d'en massacrer le plus grand nombre de civils lors de boucheries que l'Europe de l'Ouest persiste à ignorer complètement, Autrichiens compris. Il suffit de lire Stefan Zweig dans son *Monde d'hier*. Il y évoque le début de la Première Guerre mondiale et la Serbie avec une légèreté et une ignorance totales, soutenant qu'il s'agissait apparemment d'un malentendu lié au marché du porc. Alors les «guerres idiotes» ne sont pas forcément celles que cette marchande pensait pointer, avec son mépris marqué d'Occidentale pour ces sauvages balkaniques. J'aurais voulu la sortir de son échoppe et lui montrer les armures et les canons de pierre qui ornaient son immeuble, lui donner une petite leçon de choses sur le culte autrichien de la violence. Mais j'ai préféré lui expliquer pourquoi elle faisait fausse route: «On ne trouve pas beaucoup d'artistes serbes à Vienne parce que ceux-ci n'étaient pas bêtes. Ils ont presque tous préféré Paris.»

David Laufer

Les pratiques fiscales zougaises

Pour permettre la comparaison, l'importance de la pression fiscale exercée par les Cantons est un bon indicateur. Les chiffres ci-dessous ne tiennent pas compte de l'impôt fédéral direct. Pour les personnes physiques et en moyenne suisse, le taux d'exploitation du potentiel fiscal s'élève à 19,5 %. Zoug est le Canton le moins gourmand et présente la charge la plus faible de Suisse avec un taux de 12 %. A l'autre bout du classement, on trouve, sans surprise hélas, les Cantons de Vaud et Genève avec des charges de 25,6 %. En d'autres termes, Zoug n'impose le revenu des personnes physiques qu'à 61 % de la moyenne suisse alors

que Vaud les presse avec 131 % de cette même moyenne, et les impôts sont moitié moins élevés à Zoug qu'à Lausanne. Le tableau est analogue pour les personnes morales. L'imposition moyenne des bénéficiaires en Suisse est de 9,5 %; le Canton de Zoug impose à 2,8 % et le Canton de Vaud à 5,6 %. L'imposition zougaise est donc de 30 % de la moyenne suisse, tandis que Vaud atteint 59 %. Si sur ce plan le Canton de Vaud n'apparaît pas parmi les Cantons les plus gourmands (Valais et Tessin occupent les premières places), il impose cependant deux fois plus lourdement que l'Etat zougais.

JHB

Universel vs particulier

L'effolement de (presque) tous les partis pendant et après les législatives françaises indique l'existence, au-dessous des affrontements électoraux, d'un combat sans merci entre deux représentations du monde fondamentalement incompatibles.

La première de ces représentations est dite «universaliste». Elle se fonde sur l'homme libre, égal et fraternel, pourvu des mêmes droits inaliénables que tous les autres hommes. C'est un «citoyen du monde». Sa nationalité, sa race, son sexe ne sont que des caractéristiques secondaires, généralement toxiques et sources de discriminations. Elles tendent d'ailleurs à disparaître avec l'extension du principe égalitaire, les progrès techniques, les brassages de populations et le remplacement des droits nationaux par la Déclaration des Droits de l'homme.

La droite libérale, le centre et la gauche partagent cette vision, la gauche avec vigueur, la droite non sans schizophrénie, le centre en traînant les pieds. Cette fraternité idéologique explique les accords de «désistement républicain» passés entre les gauches et la majorité: les adversaires de surface se sont trouvés tout naturellement unis contre l'ennemi de fond.

Cet ennemi de fond inverse la perspective et les priorités. Il plaide pour le particulier, pour le temps long, pour l'enracinement familial et national, pour les traditions, pour la rigueur des frontières et la défense du territoire national, contre les migrations et l'impérialisme réglementaire de l'Union européenne. Pour lui, l'universalisme est le germe de la mondialisation, c'est une faiblesse intellectuelle et morale, un refus des réalités concrètes, une expression et une cause de la décadence nationale. Il est prêt à dire, comme Joseph de Maistre: *il n'y a point d'homme dans le monde. J'ai vu dans ma vie des Français, des Italiens, des Russes [...]; mais quant à l'homme je déclare ne l'avoir rencontré de ma vie.* Ce «populiste» parle au nom du peuple, qu'il voit bafoué par les «élites» du pouvoir, de la presse et de l'argent. Il a le vent électoral en poupe dans toute l'Europe et au-delà.

Entre ces deux forces, le combat est inégal. Les universalistes sont chez eux dans la démocratie moderne, avec sa laïcité progressiste et son esprit missionnaire. Le passé ne les intéresse qu'en tant

que repoussoir. Ils croient à une marche inéluctable du monde vers l'unité et la paix. Ils veulent y contribuer – quel qu'en soit le prix en sang et en argent. Et voici que les populistes prétendent entraver cette marche, la bloquer, voire l'inverser, utilisant frauduleusement les mécanismes démocratiques contre l'esprit de la démocratie! D'où ce mélange d'effolement et de fureur qu'on a constaté.

Les populistes peuvent réussir des coups, certes, surtout quand le pouvoir a trop longtemps perdu le contact avec l'électeur. Mais dans la durée, le système n'est pas fait pour eux. Dès le moment qu'ils se constituent en parti, en effet, ils doivent affronter deux contradictions majeures. La première est logique: le système des partis les contraint à se battre avec violence contre d'autres Français, c'est-à-dire à diviser la nation au nom de l'unité nationale. La seconde concerne le choix des armes: la démocratie étant de soi égalitaire, progressiste et universaliste, ils sont contraints de se battre sur le terrain et avec les armes de leurs adversaires.

Cela les oblige à se dénaturer eux-mêmes, comme le montre l'évolution d'un Rassemblement national qui ne cesse de raboter ses spécificités. Il a évacué ses nationalistes extrémistes et pris ses distances d'avec les groupes «identitaires»; il a fait l'impasse sur la sortie de l'Union européenne et sur le retour à une monnaie française; il a accepté à peu près toutes les déviances morales et sociétales de la modernité; il a adouci son discours sur l'immigration; il ne pense plus à dégraisser l'État, mais à l'utiliser comme levier économique et social. Que restera-t-il quand il se sera entièrement «dédiabolisé», autrement dit entièrement démocratisé? Un parti banal parmi d'autres, focalisé sur les prochaines élections et ravagé par les luttes internes des candidats à la candidature. Et le comble, c'est que l'on continuera de lui reprocher son racisme, ses acoquinements européens, ses emprunts russes et les vannes douteuses du père fondateur.

Opposer l'universel humain et le particulier français, c'est contraindre l'élec-

teur à un choix impossible, car tout homme est en toute chose particulier et universel: ses usages sont particuliers dans leur expression et universels dans leur fonction; sa langue est particulière dans son vocabulaire et sa grammaire, universelle dans le sens qu'elle donne aux choses; ses arts visuels, sa musique et son architecture sont liés à l'histoire française, mais leur beauté est accessible à tous les pays. Un Français est humain et universel en proportion de sa francité. C'est particulièrement vrai pour cette grande nation, mais ça l'est aussi, *mutatis mutandis*, pour n'importe quelle autre communauté politique.

Il ne faut pas opposer l'universel et le particulier. Il ne faut pas davantage les juxtaposer, par exemple moitié folklore local, moitié globalisation. Il faut les lier dans le rapport de la puissance et de l'acte: l'universel ne s'exprime concrètement qu'à travers le particulier; sans ce passage obligé, il demeure dans l'abstraction philosophique, ce qui n'est pas illégitime, ou se dévoie dans le discours tendanciellement totalitaire de l'idéologie.

Inversement, que reste-t-il du particulier coupé de l'universel? Des rites sacrés dégradés en productions ethno-touristiques; un usage de la langue axé, non sur le sens des choses, mais sur la conformité du discours; une création artistique soumise, non aux exigences de la beauté, mais aux diktats du marché de l'art; des actes politiques visant, non le bien commun à long terme, mais la gloriole fugace du politicien, etc.

C'est en défendant le particulier historique, territorial et institutionnel du pays, en le vivant au jour le jour, en l'incarnant, qu'on fait valoir ce qu'il offre d'universel au monde. *La Nation* et la Ligue vaudoise suivent cette ligne, et ils la suivent en dehors des réseaux électoraux pour toutes les bonnes raisons exposées plus haut.

Olivier Delacrétaiz

« Dans ce coin du monde qu'est un village, il y a à peu près toute l'humanité.

Jules Renard

Droit de vote des étrangers: du pouvoir et de son exercice

Dans une précédente contribution, nous évoquions, non sans malice, le retour du suffrage censitaire comme conséquence de l'initiative visant à accorder le droit de vote aux résidents étrangers domiciliés en Suisse depuis dix ans et depuis trois ans au moins dans le Canton (*La Nation*, N° 2232, 28 juillet 2023). De la première salve d'initiatives lancée par le mouvement *Agissons!* – dont le but est «d'imposer (*sic*) des changements radicaux dans notre société»¹ – elle est à ce jour la seule à avoir abouti.

A l'appui de son projet, *Agissons!* prétend que la jouissance des droits politiques par les étrangers permettra, d'une part, de renforcer la souveraineté populaire et, d'autre part, d'entraîner une «prise de décisions plus sensées pour le plus grand nombre»².

Ce dernier effet attendu relève d'une confusion manifeste entre l'efficacité d'une proposition et l'adhésion générale à celle-ci. En effet, l'efficacité d'une décision ne se mesure qu'à l'aune de la réalisation de l'objectif qu'elle se fixe, ceci indépendamment de celui qui la rend. A cet égard, on peut aisément affirmer qu'il n'existe aucun lien entre la quantité de personnes chargées de rendre une décision et les bénéfices supposés de celle-ci. La quantité n'est pas un gage de qualité et ne le sera jamais. Bien plutôt, la problématique de la quantité soulève celle du poids de la responsabilité, laquelle est soit endossée par la multitude, soit assumée par un groupe plus restreint. Dans le premier cas, la responsabilité tend à disparaître, noyée dans la masse. Dans l'autre, elle devient grave, lourde et surtout reprochable.

Dès lors que la quantité est dépourvue d'effet, «la prise de décisions plus

sensées pour le plus grand nombre» n'est qu'une illusion, au mieux une candide espérance.

S'agissant de la souveraineté populaire et de son prétendu renforcement, on observe que le mouvement *Agissons!* méconnaît le caractère indissociable qui doit exister entre la légitimité de l'exercice d'un pouvoir et l'appartenance à la communauté qui l'exerce ou sur laquelle il s'exerce. Or, la légitimité ne se déclare ni ne se décrète. Au contraire, elle se transmet par naissance ou par reconnaissance. Il en va de même de l'appartenance à la communauté, qu'elle soit familiale, corporative, universitaire ou nationale. Ainsi, on appartient à sa famille par naissance, à un corps de métier par reconnaissance des pairs et à la nation par l'une ou l'autre.

Par conséquent, faire des résidents étrangers des citoyens comme les autres *in abstracto* – soit sans chemin initiatique et sans processus de reconnaissance – ôte au souverain son droit et sa responsabilité de reconnaître comme étant siens ceux qu'il en juge dignes. Dans cette mesure, la souveraineté populaire ne saurait être renforcée. Bien au contraire, elle se retrouve amputée et donc affaiblie.

Nous croyons aux bienfaits des rites et des épreuves. Ils nous changent et ils nous élèvent. Dès lors, en matière de droits politiques, on ne peut prétendre accéder à cette petite part de souveraineté qu'à l'issue d'un parcours initiatique, couronné par la reconnaissance des siens. Nous nous opposerons à ce projet.

Raphaël Franzi

¹ *Agissons* - A propos (agissons-ch.org).

² *Ibidem*.

Orange ou bleu?

Le quotidien *24 heures* a rappelé, il y a quelque temps, que les véhicules des Transports publics lausannois – nos TL – ont retrouvé leur couleur bleue-blanche d'origine voilà vingt-cinq ans. Car, depuis un autre quart de siècle, ils s'étaient revêtus d'orange. La direction a viré de bord sur la base d'une enquête montrant que la clientèle n'aimait guère l'orange; et le logo n'était pas assez lisible.

Ce que l'article ne dit pas, c'est que la couleur orange a été plus ou moins imposée, vers 1974, par l'Union suisse des transports publics et par l'Office fédéral des transports. Ces bureaux centraux, outrepassant leurs compétences, prétendaient ainsi améliorer la sécurité routière en faisant repeindre les trams et les bus d'une teinte vive. Comme si ces mastodontes n'étaient pas assez visibles du simple fait de leur

taille! Adieu donc la variété des couleurs selon les villes, le bleu du Léman à Lausanne, le bleu aussi à Zurich, autre cité lacustre, le vert-gris à Berne, couleur de la molasse de ses bâtiments, avant que les véhicules tournent au rouge (influence de la politique?) et des mises changeantes (jaune, puis rouge, puis les deux) à Genève, dont on sait l'instabilité. C'était tout le pittoresque d'une Confédération multiple et diverse.

Après un demi-siècle, la sottise des bureaucrates *gesamtschweizerisch* de l'époque fait sourire. Puisse-t-on ne pas attendre aussi longtemps pour réprimer les velléités prétentieuses des «experts» fédéraux, toujours actifs, en matière scolaire ou environnementale par exemple, au détriment de nos particularismes et en dépit du bon sens.

J.-F. Cavin

Harmonie

Dans le dialogue de Platon *Hippias majeur*, Socrate demande à un sophiste de définir la beauté. Hippias répond : la beauté, *c'est une belle fille*. Utiliser l'adjectif *belle* pour expliquer ce qu'est le *Beau* ne nous éclaire pas. Certains commentateurs jugent Hippias stupide. Ils n'ont peut-être pas tout à fait raison.

Définir des termes comme *beauté*, *harmonie* ou *bonheur* ne va pas de soi. Ce qu'on peut voir ou entendre en dit plus que le dictionnaire.

Celui-ci définit l'harmonie comme *une combinaison, perçue par l'œil ou l'oreille, d'éléments divers et séparés se trouvant reliés dans un rapport de convenance, lequel apporte satisfaction et agrément*.

L'harmonie est aussi *un état de sérénité et de bonheur paisible*.

Ces définitions seraient maigres si des événements réels offerts à nos sens ne venaient les affermir.

Soudain nous entendons des sons *harmonieux*, nous séjournons dans un lieu *paisible*, nous voyons de *beaux* arbres ; cela nous est donné d'un coup, nous sommes heureux. Les mots revêtent un sens. L'abstrait s'habille.

Au tout début juin, ma femme et moi sommes à l'extrémité occidentale de l'île de Majorque, dans un petit village de pêcheurs où ne s'élèvent que deux hôtels. Les touristes germano-anglo-saxons sont encore en petit nombre. De notre balcon, nous voyons une crique. C'est le matin, le

soleil brille. Ciel bleu, sable fin, eau turquoise : que demander de plus ? Sur la petite plage, il n'y a qu'une famille. La mère est une Africaine élancée, le père, bien bâti, a la peau blanche, des cheveux plutôt longs et foncés. Ils ont une fille mulâtre, demoiselle de 5 ou 6 ans, nue. Quelle langue parlent-ils ? Nous les entendons à peine. Ils ne disposent pas du matériel tape-à-l'œil des plagistes : ni bouées, ni jouets, ni parasol ; pas de boissons, pas de nourriture, juste un sac, une natte et des serviettes de bain. Ils vont à l'eau, en sortent, marchent avec élégance, laissant des traces de pas sur le sable humide. La petite court parfois. Ils exécutent un petit ballet, une ronde à trois, puis la petite fille prend les mains de son père et ils dansent. Le père soulève sa fille vers le ciel à plusieurs reprises et la dépose dans l'eau. Ils construisent des tours en sable. Aucun cri, des rires seulement, des sourires. A un moment la mère s'allonge sur la natte, puis le père sur elle, et la petite grimpe sur le dos du père. La nudité de l'enfant et le mélange des corps n'ont rien de gênant.

Au bout d'un quart d'heure, ils disparaissent pieds nus derrière l'hôtel.

Ma femme et moi nous regardons en silence. Pas besoin de parler.

Nous pensons la même chose. Nous avons vu des personnes belles dans un lieu enchanté. Nous avons recueilli quelques instants d'harmonie familiale, d'innocence intemporelle¹.

Au début de l'après-midi, ma femme rencontre la jeune mère dans l'unique rue du village. En anglais, elle lui fait part de notre émerveillement du matin. La jeune femme, souriante, remercie ma femme du compliment.

Voilà comment nous accédons à l'harmonie, à la beauté, à la simplicité, à la sérénité. La bonne fortune nous offre l'occasion d'habiter des concepts qui demeureraient vides sans des expériences de ce type.

Oui, une petite famille sur une plage majorquine peut signifier l'harmonie et la beauté.

Jacques Perrin

¹ Soit dit en passant, les couples « multiculturels » sont à la mode. On ne compte plus les publicités les mettant en scène. Pour vendre n'importe quoi à n'importe qui, la morale du vivre-ensemble s'acoquine dans la pub à la consommation. Cela nous irrite. L'apparition de la petite famille métissée, qui n'avait rien d'un spectacle, a dissipé notre irritation.

Cantonale à Givrins, vivre la vie en rose !

La *Canto* a fait son retour. Après une édition du centenaire à Savigny en 2019 qui aura marqué tous les esprits, les jeunesses campagnardes se sont à nouveau réunies, fédérées autour d'un seul giron, cantonal !

Paléo, en plaine de l'Asse, a cédé sa place à un univers plus pastoral mais non moins monumental. A quelques kilomètres, des fortifications en bois se sont substituées aux remparts de métal. La ville a passé le témoin à la campagne. 35'819 heures intégralement bénévoles plus tard, 37 hectares de lûbas se métamorphosèrent en un nouveau centre névralgique du Canton. Dans ce coin de pays, Saint-Saphorin ne pêche pas à la ligne, mais Givrins s'étend ensoleillée, entre Léman et vignes.

Les incontournables d'un giron n'auront pas manqué à l'appel. Une tonnelle au centre, dont on aurait déconseillé de faire le tour, son diamètre de trente-quatre mètres risquant fortement de vous avoir rendu abstème. Elle s'était vue rechargée par un pont suspendu, où un véhicule a apporté les munitions sur un monte-charge, amusant, et ingénieux !

Veillant à intégrer à son jubilé toutes les générations, l'organisation a proposé aussi bien une garderie que le traditionnel caveau des anciens, où de magnifiques tables en bois massif auront su reposer quelque temps les clients les plus vétérans comme les plus fidèles. Suspendus au mur, des mots de patois ont proposé des phrases d'un autre temps, comme pour jamais ne les laisser tomber dans l'oubli.

Le Karaoke s'est animé dans la nuit, il a adouci la soirée. Une œuvre cruciale, quand on le sait entiché à sa gauche d'un bar à shots traître où l'on

a pu y laisser quelques plumes. Mention spéciale aux deux merveilleuses chouettes en pommes de pin décoratives qui ont gardé l'entrée.

De l'autre côté, la cuisine et sa cantine ont doublé l'espace dévolu aux concerts en même temps qu'elles ont rassasié les fêtards de bons produits locaux. Le burger rose (couleur thématique de cette cantonale) fut une réussite, la brochette de viande a conquis les ventres.

Cette année, en plus de voir sa place de fête considérablement agrandie, Givrins a proposé, quand on traversait un long corridor bardé de panneaux remplis de formules encourageantes ou évocatrices, une terrasse panoramique. Perchée au point culminant de la zone, celle-ci a proposé une vue envoi sur le Léman et les Alpes, mais aussi, sur une fresque peinte au premier plan, une représentation du terroir fort réussie, dans un style *animé et graffiti*.

Loin de vouloir se limiter à son cliché de bringue champêtre, la Cantonale des jeunesses aura veillé, tant par sa programmation que par ses communications, à inclure tous les milieux du Canton : politiques, géographiques, comme sociologiques. Givrins, en étroite collaboration avec Nyon, a tissé des ponts : la campagne tend la main à la ville. Certains festivals citadins, lausannois en particulier, feraient bien de s'inspirer d'une vraie fête inclusive, plutôt que de s'en prévaloir systématiquement, tout en enchaînant l'étrange et les provocations, engendrant chocs et discorde.

A la *Canto*, la communion finira le dimanche 18 août. C'est une fête des jeunesses avant tout, dont il ne faut pas oublier l'extraordinaire implication, et l'engagement ô combien unique, responsabilisant et formateur. Le chef des infrastructures, pour ne citer qu'un exemple, n'a que 21 ans. Le résultat final est une véritable leçon donnée par le Pays réel, elle force l'admiration. Chaque Vaudois aura bien fait d'y passer. Il se pourrait bien que, peut-être suspicieux à l'aller, il se soit retrouvé avec l'impression au retour d'avoir quitté son chez lui, et d'avoir vu, l'espace d'un moment, la vie en rose.

Sébastien Mercier

Chronique sportive

Cigars, whisky and no sport.
Réplique attribuée
à sir Winston Churchill

Le gras, c'est la vie.
Karadoc

Les faits dateront un peu lorsque nos fidèles lecteurs découvriront cette chronique – la faute aux langoureux estivales, aux vacances des imprimeurs et au rythme de parution bimensuel de *La Nation*. Mais

LE COIN DU RONCHON

les vérités de juillet restent généralement valables pour le mois d'août ; et au moment où nous prenons la plume, le sujet est incontournable.

Peut-être n'êtes-vous pas au courant – ce serait tout à votre honneur – mais des Jeux olympiques se sont récemment tenus à Paris. Nous l'avons appris en lisant les excellentes publications réactionnaires auxquelles nous sommes abonné et dans lesquelles les rédacteurs s'indignaient, non pas des compétitions sportives, mais de la cérémonie d'ouverture, conforme en tout point aux obsessions provocatrices et puériles des élites autoproclamées de la République Fraternelle.

Permettons-nous, pour une fois, un peu de sévérité avec nos amis conservateurs qui réagissent si vigoureusement : pourquoi ont-ils regardé ce « spectacle » ? Pourquoi se sont-ils infligé cette laideur prévisible et attendue ? Ce soir-là, il y avait de bons films à la télévision.

Ce spectacle, dont une armée de trolls et de naïfs nous a juré qu'il n'avait pas été conçu pour choquer ni pour diviser, avait précisément été conçu pour choquer et pour diviser. Ses concepteurs ont salivé à l'idée des réactions outrées qu'ils allaient susciter et chaque commentaire indigné leur est donc allé droit au cœur. On aurait pu les vexer en les ignorant, mais nombreux sont ceux qui n'ont pas pu se retenir de les flatter en lançant des avis de croisade. Pourquoi leur avoir fait ce plaisir ? Pourquoi ne pas avoir simplement détourné la tête et regardé quelque chose de beau ?

Bon, maintenant que nous avons, à notre corps défendant, aperçu quelques images de cette mascarade, que pouvons-nous en tirer de positif ?

Ceci : l'énorme matrone plantée au centre du tableau, avec ses biceps comme des jambons de campagne, ne symbolisait pas exactement l'exercice d'une activité physique assidue, pas plus que le Bacchus un peu bedonnant étalé sur la table, personnifiant le dieu de la dive bouteille plutôt que celui des barres parallèles. En voulant nous obliger à accepter les gens « comme ils sont » – après tout pourquoi pas ? –, les responsables de ces Jeux olympiques nous ont fait entrer (probablement sans le vouloir) dans une ère *post-sportive* où il n'est plus question d'entraîner ses muscles et de chasser le gras, mais au contraire de céder aux plaisirs et aux excès en tout genre (ce que le tofu et les saucisses véganes ne permettent pas). Voilà un message que même un conservateur, à sa manière, peut savourer.

LA NATION

Rédaction
Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier

Edition
Ligue vaudoise
Pl. Grand-Saint-Jean 1 / 1003 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)

courrier@ligue-vaudoise.ch
www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges